



Miliboo

Exercice clos le 30 avril 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Miliboo

Exercice clos le 30 avril 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Miliboo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Miliboo relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

- Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 9 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Benjamin Malherbe

miliboo.com

ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 30 AVRIL 2021

1	ETATS FINANCIERS COMPTABLES AU 30 AVRIL 2021	3
2	REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE.....	7
3	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
4	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.....	12
5	NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	18
6	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	37

1 ETATS FINANCIERS COMPTABLES AU 30 AVRIL 2021

1.1 COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Chiffre d'affaires	5.1	40 951	29 940
Production immobilisée	5.2	-	-
Subvention d'exploitation		9	1
Autres produits d'exploitation	5.2	429	468
Produits d'exploitation		41 389	30 408
Achats de marchandises et matières premières		(15 848)	(12 564)
Variation de stocks de marchandises et matières premières		871	284
Autres coûts accessoires			
Autres achats et charges externes	5.3	(19 191)	(16 929)
Impôts, taxes et versements assimilés		(317)	(122)
Salaires et traitements	5.4	(2 425)	(1 648)
Charges sociales	5.4	(1 216)	(692)
Dotations aux amortissements et provisions	5.5	(667)	(481)
Autres charges		(56)	(76)
Charges d'exploitation		(38 848)	(32 227)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 541	(1 819)
Produits financiers		29	25
Charges financières		(726)	(84)
RESULTAT FINANCIER	5.6	(698)	(59)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 843	(1 878)
Produits exceptionnels		229	152
Charges exceptionnelles		(108)	(57)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.7	121	95
Impôt sur les bénéfices	5.8	(108)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 856	(1 783)
Nombre d'actions existantes à date de clôture ⁽¹⁾		4 968 151	4 913 535
Résultat de base par actions (hors actions propres)		0,38	(0,36)
Nombre d'actions maximales (i.e. incluant les émissions potentielles)		6 900 120	6 689 290
Résultat de base par actions (hors actions propres)		0,27	(0,27)
⁽¹⁾ dont Nombre d'actions propres		52 925	12 378

1.2 **BILAN**

En milliers d'euros	Notes	30/04/2021		30/04/2020	
		Brut	Amort. / Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.9	1 915	1 511	404	212
Immobilisations corporelles	5.10	2 112	1 051	1 061	1 069
Immobilisations financières	5.11	1 644	367	1 277	711
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5 671	2 929	2 742	1 992
Stocks	5.12	5 758	274	5 484	4 656
Clients et comptes rattachés	5.13	984	29	955	1 807
Autres créances	5.14	1 564	421	1 142	612
Valeurs mobilières de placement		109	-	109	-
Disponibilités		12 750	-	12 750	3 060
Comptes de régularisation	5.14	1 710	-	1 710	341
TOTAL ACTIF CIRCULANT		22 875	724	22 151	10 477
Ecart de conversion actif	5.14	1	-	1	1
TOTAL ACTIF		28 547	3 653	24 894	12 470
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	5.15			497	491
Primes d'émission				1 560	1 565
Réserve légale				10	10
Autres réserves				-	-
Report à nouveau				(2 784)	(1 001)
Résultat exercice				1 856	(1 783)
Subventions d'investissement	5.16			398	516
TOTAL CAPITAUX PROPRES				1 536	(202)
Provisions pour risques et charges	5.17			628	159
Emprunts obligataires convertibles	5.18			3 819	1 274
Emprunts et dettes établissements de crédit	5.19			7 741	4 811
Emprunts et dettes financiers divers	5.19			14	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.20			5 677	3 319
Dettes fiscales et sociales	5.21			2 641	1 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.21			2	2
Autres dettes	5.21			2 812	1 699
Comptes de régularisation	5.21			3	5
TOTAL DETTES				23 337	12 662
Ecart de conversion passif	5.21			21	10
TOTAL PASSIF				24 894	12 470

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Notes	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		1 856	(1 783)
- Amortissements	5.5	306	326
- Provisions	5.5 & 5.17	711	(31)
- Plus-values de cession, nettes d'impôts		-	(4)
- Production immobilisée	5.2	-	-
- Subvention		(118)	(119)
- Autre	5.4	328	-
Total Variation de Trésorerie issue du Résultat de la		3 083	(1 610)
- Variations de stock	5.12	(871)	(284)
- Variation des créances d'exploitation ou liées à l'activité	5.13 & 5.14	(1 497)	1 115
- Variation des dettes d'exploitation ou liées à l'activité	5.20 & 5.21	4 791	(1 109)
Variation du besoin de fond de roulement		2 423	(277)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		5 506	(1 888)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	5.9 & 5.10	(563)	(201)
Cessions d'immobilisations	5.9 & 5.10	-	7
(Augmentations) / Réductions d'immobilisations financières	5.11	(571)	67
FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 134)	(127)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire (dont prime d'émission)		-	-
Emission d'Obligations Convertibles en Actions		2 500	1 250
Souscription d'emprunts bancaires	5.19	3 400	2 825
Remboursements d'emprunts	5.19	(478)	(1 194)
Subvention d'investissement reçue	5.16	-	-
Variation des comptes courant		4	22
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 427	2 903
VARIATION DE TRESORERIE		9 798	888
Trésorerie d'ouverture		3 060	2 172
Trésorerie de clôture		12 859	3 060
<i>Dont Concours bancaires courants</i>		()	-

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres	Total
Situation au 30/04/2020	491	1 565	10	(1 001)	(1 783)	516	(202)
Affectation du résultat (1)				(1 783)	1 783		-
Résultat de la période					1 856		1 856
Augmentations de capital	5	(5)					-
Subventions d'investissements (2)						(118)	(118)
Autres variations							-
Situation au 30/04/2021	497	1 560	10	(2 784)	1 856	398	1 536

Note 1 : L'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2020, dans sa deuxième résolution, a décidé à l'unanimité de procéder à l'affectation de la totalité de la perte de l'exercice clos au 30 avril 2020 d'un montant de (1 783) K€ au poste de report à nouveau.

Note 2 : Les mouvements sur ce poste représentent l'étalement dans le résultat exceptionnel des subventions d'aménagement¹ des boutiques du boulevard de la Madeleine à Paris et de la rue Grôlée à Lyon. Cet étalement est fonction de la durée d'amortissements de travaux ainsi subventionnés soit 6 années.

¹ Se reporter au paragraphe 4.12 du présent rapport présentant plus en détail la norme comptable.

Capitaux propres redevenus positifs au cours de l'exercice

Sous l'effet d'un résultat net positif de 1.856 K€, les capitaux propres, devenus négatifs à la clôture précédente, redeviennent positifs à clôture de l'exercice.

Il est rappelé que les capitaux propres sont devenus négatifs du fait d'un résultat net comptable en perte de 1 783 K€ sur l'exercice précédent. Cependant la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants n'était pas remise en cause principalement aux motifs suivants² :

- Le résultat net comprenait 1 790 K€ charges non décaissables (franchises de loyer pour 550 K€, et consommation d'espace publicitaires TV, radio et Internet auprès du Groupe M6 pour 1 240 K€ rémunérées en obligations convertibles en actions) ;
- La société disposait alors de 3 060 K€ de trésorerie à fin d'exercice, avant octroi de 3 400 K€ supplémentaires de PGE ;
- La Société connaissait une activité soutenue sur les mois de mai et de juin 2020 est dans le prolongement de celle du mois d'avril 2020.

L'Assemblée Générale Mixte du 15 octobre 2020 dans sa dixième résolution a décidé à l'unanimité de la non-dissolution anticipé de la société et de la poursuite de son exploitation malgré la perte de la moitié du capital.

La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause au 30 avril 2021.

² Se reporter au paragraphe 3.4 du rapport financier annuel au 30 avril pour plus de détail concernant les motifs de non remise en cause de la continuité d'exploitation.

2 REFERENTIEL COMPTABLE DE LA SOCIETE

Les comptes annuels et intermédiaires de la Société sont établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°16-07 du 4 novembre 2016), relatifs au PCG, modifiés par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société ne remplissant pas les critères définis par le règlement R.233-16, elle n'est pas dans l'obligation d'établir des comptes consolidés. Les comptes sociaux sont clôturés au 30 avril de chaque année, les comptes intermédiaires sont établis au 31 octobre de chaque année.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de l'exercice. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement. Il n'y a pas eu de changement d'estimations comptables au cours des exercices précédents.

3 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Généralités

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels et des applications produits par l'entreprise, en fonction des dépenses encourues sur les projets.

Les immobilisations incorporelles sont également constituées des marques et noms de domaine acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 1 an à 3 ans
- pour les noms de domaine : 1 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions ».

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement relatifs à des projets répondant aux critères d'activation sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur 3 ans à compter de leur date de début d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

A la clôture, les projets non terminés sont comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon les durées moyennes suivantes :

- Matériel : 2 à 5 ans en linéaire ;
- Agencement et installations : 4 à 10 ans en linéaire
- Matériel et mobilier de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans en linéaire ou dégressif.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « dotations aux amortissements et provisions »

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciées pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de Participation,
- Créances rattachées à des participations,
- Dépôts et cautionnements,
- Actions propres et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

3.4 DEPRECIATION DES ACTIFS

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.5 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la Société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la Société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient réel.

Les matières et marchandises ont été évaluées au prix d'achat converti au jour de la lettre de connaissance (« Bill of Lading ») majoré des coûts de transports identifiés par conteneurs et majoré des coûts de contrôle qualité. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Le coût de la sous-activité et les intérêts sont exclus de la valeur des stocks. Le cas échéant, les stocks ont été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les dépréciations concernent :

- les articles en « stock non conforme ». Ces articles font l'objet d'une dépréciation équivalente à la perte de valeur estimée liée à leur non-conformité. Au 30 avril 2021, cette perte de valeur a été estimée à 6,40 % de la valeur brute des stocks non conformes.
- des références jugées trop proches d'un design existant et exposant ainsi la Société. Ces produits sont voués à la destruction et, à ce titre, dépréciés intégralement.
- les matières premières (rouleaux de tissus, mousse, housse) et certaines pièces détachées dont la valeur nette de réalisation est inférieure au prix d'achat.
- des références jugées à rotation particulièrement lentes, et dont la valeur nette comptable a été ramenée à la valeur nette de réalisation estimée par la Société.
- des colis non commercialisables en l'état, soit dégradés soit privés de certains éléments ponctionnés pour des besoins de service après-vente. Ces colis sont dépréciés intégralement.
- des colis dont le packaging a été endommagé et qu'il convient d'ouvrir afin de vérifier la conformité des produits s'y contenant. Dans l'attente des conclusions de cette inspection, et par principe de prudence, ces colis sont dépréciés quasi intégralement.

3.7 CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont relatives principalement aux créances commerciales envers les places de marché. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des impossibilités de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales comme la TVA par exemple.

3.8 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties sur la base du taux de change de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion, actif et passif. Toute provision pour risque de perte de change est intégrée au résultat financier.

Les écarts de règlements des dettes et créances commerciales sont comptabilisés dans les postes d'autres charges et autres produits, partie intégrante du résultat opérationnel.

3.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par le Conseil National de la Comptabilité- n° 2003-R 01.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus au 30 avril 2021 par la Société sont les suivants :

- Paramètres économiques :
 - Revalorisation annuelle des salaires de 3 % ;
 - Taux d'actualisation retenu de 1 % ;
 - Taux de rotation retenu de 1,5% ;
 - Table de mortalité : INSEE 2014-2016.
- Paramètres sociaux :
 - Départ volontaire à 65 ans ;
 - Taux de charges sociales moyen de 44 %.

3.10 CHIFFRE D'AFFAIRES

La reconnaissance du chiffre d'affaires a lieu lors du transfert des risques et de propriété, à savoir lors de la remise du bien au transporteur. Il est principalement constitué :

- des ventes de marchandises,
- de la refacturation de frais de transport et de ports sur vente, et
- de diverses refacturations.

3.11 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'octroi d'une subvention d'investissement par un organisme privé vise à financer l'acquisition ou la construction d'un actif corporel. L'enregistrement de la subvention n'a pas d'impact sur le coût d'entrée de l'immobilisation subventionnée.

Conformément au PCG, la Société doit échelonner sur plusieurs exercices la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions. La Société comptabilise au compte de résultat une quote-part de la subvention au

fur et à mesure de l'amortissement de l'immobilisation ainsi financée. Seul figure au bilan le montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

3.12 FRANCHISES DE LOYER

Une franchise de loyer, exceptionnelle par rapport aux conditions du marché, est accordée et entraîne une variation des échéances contractuelles qui n'est justifiée ni techniquement ni économiquement. L'avis OEC N°29 de 1995 sur la comptabilisation des contrats de location préconise de linéariser les loyers sur la durée du contrat, de manière à traduire les avantages économiques procurés par le bien de période en période. Dans ce cas, le produit de la franchise est étalé sur la durée du contrat, une charge à payer étant alors comptabilisée pendant la période de franchise. Il en résulte une répartition linéaire des loyers inégalement répartie dans le temps (cas des franchises), conformément à l'utilisation réelle du bien et non à la lettre du contrat.

3.13 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

3.14 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société MILIBOO est spécialisée dans le secteur de vente de mobilier en ligne. Son activité consiste en l'import-export de marchandises non réglementées, la vente et la distribution de biens non réglementés.

4.2 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.2.1 EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUSCRITES PAR M6 INTERACTIONS

Le 6 mars 2019, la Société a annoncé au marché la conclusion d'un partenariat avec M6 Interactions (ci-après le « Partenariat »). Dans le cadre de ce Partenariat, M6 Interactions s'est engagé à conclure un contrat publicitaire avec Miliboo pour une durée d'un an, reconductible sous condition de performance, pour deux ans. Aux termes de ce contrat, M6 Interactions réservera des espaces publicitaires à Miliboo sur les chaînes TV (M6, W9, 6ter, Paris Première, Teva), les radios (RTL, RTL2, Fun Radio) et les actifs digitaux (6Play, déco.fr, Golden Network...) du Groupe M6 en France.

En rémunération de cette convention publicitaire, M6 Interactions souscrit à des obligations convertibles en actions ordinaires de Miliboo (« **OCA M6** ») qui seront libérées par compensation de créances.

Le partenariat conclu le 5 mars 2019 avec M6 Interactions a été reconduit pour une durée de deux ans le 30 juin 2020, les conditions de performance à l'issue de la première année ayant été satisfaites.

Sur la base de la délégation octroyée par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2019, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'une deuxième tranche d'OCA, appelée OCA2, dont les principaux termes et conditions sont détaillées ci-après

M6 Interactions a souscrit aux OCA2 en date du 4 juillet 2020.

Émetteur	Miliboo
Montant nominal	2 500 000 € au titre de la tranche 2
Nombre d'OCA	250 000 OCA au titre de la tranche 2 (les « OCA2 »)
Valeur nominale unitaire	10 euros
Nature des OCA	Obligations convertibles en actions ordinaires Miliboo
Bénéficiaire des OCA	M6 INTERACTIONS , société par actions simplifiée au capital de 34 271 098 €, dont le siège social est situé 89, avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine cedex, identifiée sous le numéro 388 909 459 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre
Date d'émission et de jouissance des OCA	– les OCA2 ont été émises par le Conseil d'Administration de la Société le 4 juillet 2020 ; – les OCA porteront jouissance à compter de leur souscription
Modalité de souscription et de libération	– Libération intégrale de la souscription des OCA par voie de compensation avec la créance détenue par M6 Interactions au titre de la mise à disposition, au profit de Miliboo, d'espaces publicitaires.
Date d'échéance	Les OCA auront une durée expirant à l'issue d'une période de deux années après leur souscription.
Forme des OCA	Nominative

Cotation	Les OCA ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur tout autre système multilatéral de négociation.
Intérêt	Intérêt annuel au taux de 1,5 %, capitalisés annuellement et payés <i>in fine</i> en numéraire ou, le cas échéant, par voie de compensation en cas de conversion des OCA.
Prime de non-conversion	Non
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"> – Possibilité d’une demande de remboursement anticipé des OCA (majoré des intérêts capitalisés) par M6 Interactions en cas d’atteinte grave à son image. – Faculté de remboursement anticipé des OCA à la demande de Miliboo en cas d’atteinte grave à son image par M6 Interactions.
Conversion en actions ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> – Faculté de conversion à la date d’échéance ; – Faculté de conversion anticipée en cas (i) de changement de contrôle de la société au sens de l’article L.233-3 du code de commerce ou (ii) de cession, par un actionnaire de la société ou par plusieurs actionnaires agissant conjointement et concomitamment, d’un ou de plusieurs blocs d’actions de la société représentant au moins 30 % de son capital sur une base non diluée
Jouissance des actions ordinaires nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> – Jouissance à compter de leur émission. Elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société et aux décisions sociales prises antérieurement à leur émission. – Elles bénéficieront des dividendes dont la distribution aura été décidée postérieurement à la date de leur émission. – Elles feront l’objet d’une demande d’admission aux négociations sur Euronext Growth.
Garantie / Rang	– Aucune / Engagement chirographaire direct et inconditionnel de Miliboo venant au même rang que toutes autres dettes non assorties de sûretés
Protections des titulaires d’OCA	Légale – Conformément aux articles L. 228-98 et suivants du code de commerce
Masse	Oui conformément aux dispositions des articles L.228-46 et L.228-103 du code de commerce
Transférabilité	Les OCA ne seront ni négociables ni cessibles, sauf à l’une quelconque des sociétés contrôlées par Métropole Télévision au sens de l’article L. 233-3 du Code de commerce.
Droit applicable	Droit français
Juridiction compétente	Tribunaux du ressort de la Cour d’Appel de Paris

Le Groupe M6 détient 3.750 K€ d’OCA M6, convertibles à échéance juillet 2022 et donnant droit à 21,4% du capital social de la Société sous forme d’actions ordinaires nouvelles à émettre.

4.2.2 ACTIVITE ET CRISE SANITAIRE

L’expansion du virus Covid-19 et les mesures sanitaires prises en conséquence dans différents pays ont eu une influence sur l’activité de la Société et des effets sur sa tenue opérationnelle sur la fin de l’exercice précédent (mars et avril 2020) ainsi que durant l’exercice clos au 30 avril 2021³.

³ Pour les impacts de la pandémie sur l’exercice précédent, se reporter au Rapport Financier Annuel au 30 avril 2020.

Ventes Internet

Miliboo commercialise majoritairement par des canaux e-commerce et a ainsi pu continuer d'opérer sans perturbation. Les ventes sur les canaux e-commerce ont progressé de 36% sur l'exercice, soit un taux de croissance dans la lignée de celui établi lors de la période avant crise sanitaire.

Boutiques physiques

L'activité des boutiques a été perturbée par les fermetures au public successives, respectivement du 15 mars 2020 au 10 mai 2020, du 30 octobre 2020 au 28 novembre 2020 puis du 20 mars 2021, pour Paris, et du 29 mars, pour Lyon, au 19 mai 2021. Chacune de ces périodes de fermeture a contraint l'ensemble des 12 salariés de la SASU Miliboutique au chômage partiel.

Un accord portant sur une réduction des loyers, afin de tenir compte de la fermeture des boutiques en mars et avril 2020, a été conclu durant l'exercice, selon des modalités différentes suivant les bailleurs. Un accord portant sur une réduction du loyer de novembre 2020 a été conclu avec le bailleur de l'une des deux boutiques.

Siège Social & Services Centraux

La Société a basculé l'intégralité de ses effectifs en télétravail dès l'annonce des mesures gouvernementales. Cependant, profitant de ses outils pleinement digitaux, l'ensemble du personnel du siège a continué d'être pleinement opérationnel à tout moment, sans aucune discontinuité d'activité. Seuls quelques employés affectés à l'atelier de réparation sont restés sur site avec application stricte des protocoles sanitaires et gestes barrières.

Le sous-traitant logistique, opérant le stockage et la préparation des commandes, a continué d'opérer en appliquant strictement les protocoles sanitaires et les gestes barrières tout au long de la crise.

La filiale logistique Milistock, qui a démarré son activité en janvier 2021 (cf. point 1.5 du présent rapport), a opéré de même.

La livraison aux clients est externalisée à des transporteurs tiers de renom. Ceux-ci ont appliqué des protocoles sanitaires stricts visant à protéger le client, soit au travers de livraisons sans entrée dans les lieux d'habitation, soit en modifiant leur procédure de contre-signature à la remise des colis. Les livraisons ont été assurées sans discontinuité durant tout l'exercice, sauf cas de réquisition des transporteurs par l'Etat.

4.2.3 PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

Face à la contraction des ventes dans les premières semaines du confinement de mars et avril 2020 et plus largement face à l'incertitude économique générée alors par l'expansion de la pandémie, Miliboo a sollicité l'octroi d'un prêt garanti par l'Etat (« PGE » ci-après). Le PGE s'intègre dans l'éventail de mesures adoptées par le gouvernement français dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du plan d'aide national de 110 milliards pour les sociétés, conformément aux arrêtés du 23 mars et du 17 avril 2020 accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, pris en application de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020.

Ses principaux partenaires bancaires (Bpifrance, Société Générale, Banque Palatine, Banque Européenne du Crédit Mutuel, et Caisse d'Epargne) ont confirmé leur confiance dans les perspectives en octroyant un financement d'un montant total cumulé de 4,4 M€. 1 M€ ont été souscrits au cours de l'exercice précédent. 3,4 M€ ont été souscrits au cours du mois de mai 2021.

Ces PGE permettent à Miliboo de sécuriser son activité dans un contexte de visibilité jugée alors dégradée.

Durant le dernier trimestre de l'exercice (février à avril 2021), Miliboo a exercé son option de report de 1 an du début de remboursement de ces prêts assorti d'un amortissement étalé sur 4 ans.

A clôture d'exercice, les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

a. PGE auprès de la Société Générale

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 30/04/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,58% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

b. PGE auprès de la Banque Publique d'Investissement

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 19/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances trimestrielles ;
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux d'intérêt annuel : fixe de 1,75% au titre de la première année, puis 2,25% pour les années suivantes.

c. PGE auprès de la Banque Palatine

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 12/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garanties de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

d. PGE auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 13/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,70% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

e. PGE auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

- Montant : 400 000 €, souscrit en euros ;
- Versement des fonds : 05/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

4.2.4 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale du 15 octobre 2020, sur proposition du Conseil d'Administration, a voté à l'unanimité la nomination de Madame Véronique Laurent-Lasson en qualité d'administratrice pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

4.2.5 INTERNALISATION DE LA LOGISTIQUE

La Société a décidé d'accroître ses capacités de stockage et d'internaliser sa logistique afin d'accompagner sa croissance. Elle a constitué une filiale, sous forme de SASU détenue à 100% par Miliboo, nommée Milistock.

Cette filiale a conclu avec la société SCI Gazeley Saint Martin, filiale de GLP, un bail commercial d'une durée de 7 ans fermes, extensible à 9 ans, portant sur une plateforme logistique de près de 20.000 m² à Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône. Le bail a pris effet le 2 janvier 2021.

Cette filiale opère pour ordre et compte de Miliboo l'intégralité de son activité logistique (réception containers, stockage, préparation commandes et expédition). Son objectif est de suppléer une logistique sous-traitée jusqu'alors auprès d'un tiers, et dont le contrat prend fin au 30 juin 2021. L'activité de réception a démarré en janvier 2021 et celle d'expédition en février 2021. La montée en charge s'est faite progressivement jusqu'à prendre une part quasi-totale de l'activité à partir du mois d'avril 2021. Les coûts engagés par la filiale sont refacturés à Miliboo.

4.2.6 NOUVELLE BOUTIQUE RUE DE RIVOLI A PARIS

La Société a décidé l'ouverture d'une troisième boutique physique, sa deuxième à Paris. Elle a conclu avec la société Elyreal un bail commercial d'une durée de 7 ans, extensible à 10 ans, portant sur un local de 446 m² au 83 bis Rue de Rivoli à Paris 1er. Le bail a pris effet le 17 mars 2021. L'ouverture au public a eu lieu le 21 juin 2021.

La Société bénéficie de conditions financières attractives auprès du bailleur (participation aux travaux et franchises de loyers).

4.2.7 EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES SUITE A ACQUISITION DEFINITIVE D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Mixte du 18 octobre 2018 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois, à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes, au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

En vertu de l'autorisation délivrée au Conseil d'Administration par la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 18 octobre 2018, le Conseil d'Administration a décidé le 29 novembre 2019 de l'attribution gratuite sous conditions de présence et de performance de 54 616 actions ordinaires MILIBOO existantes ou à émettre auprès du mandataire dirigeant.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de cette délégation ne peut dépasser 10% du capital social existant à ce jour soit 49 353,50 € représentant 491 353 actions.

Le 30 novembre 2020, le Conseil d'Administration a constaté que :

- Les conditions de présence et de performance inscrites au plan sont respectées. L'acquisition des actions est effective.
- La Société ne dispose pas d'actions auto-détenues en nombre suffisant pour pourvoir à cette acquisition.

En conséquence le Conseil a décidé de l'émission de 54 616 actions nouvelles par prélèvement sur le compte des réserves.

5 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Ventes de marchandises	39 230	28 851
Taxes Eco-Participation (Eco-Mobilier; D3E)	489	263
Ports sur ventes refacturés	1 084	726
Refacturations diverses	148	100
Chiffre d'affaires	40 951	29 940
<u>Ventilation des ventes de marchandises :</u>		
	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
France	34 087	25 201
Communauté Economique Européenne	5 034	3 465
Export	109	185
Ventes de marchandises	39 230	28 851

Miliboo a réalisé un chiffre d'affaires de 40.951 K€ sur l'exercice, en hausse de 26,8%, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'appuie à la fois sur un fort accroissement des volumes vendus (+21,4%) et une croissance par les prix issue d'une part d'une demande accentuée sur les produits des segments les plus élevés de nos gammes et d'autres part d'un moindre recours aux offres promotionnelles par rapport à l'an passé (impact combiné de +15,4%).

La France reste le principal marché de Miliboo, représentant près de 85,7% du chiffre d'affaires de l'exercice, contre 86,3% l'an passé. La croissance de ses trois canaux - Site, Boutiques, *Marketplace* - s'établit au total à 35,9%. Chacun des canaux a connu des taux de croissance à deux chiffres. La marque a bénéficié tout au long de l'exercice d'une exposition publicitaire grâce à plusieurs campagnes télé et radio d'ampleur sur les supports du Groupe M6.

A l'international, les ventes se sont accrues de 42,4%, progression soutenue par ses marchés historiques que sont l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Le panier moyen a progressé de 5,6% pour s'établir à 271 € HT contre 257 € HT l'an passé.

Miliboo a compté 9,5 millions de visiteurs uniques sur l'exercice, en augmentation de 6% par rapport à l'an passé. La transformation a été bien meilleure que lors de l'exercice précédent, tout en enregistrant en France des pics de fréquentation lors des périodes de campagnes publicitaires plus marqués que précédemment.

La progression du volume d'activité traduit le succès des actions stratégiques menées par Miliboo, notamment les effets de son partenariat *media-for-equity* avec le Groupe M6, de son positionnement omni canal et de sa politique de disponibilité immédiate des stocks.

5.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Production Immobilisée	-	-
Reprise amortissements et provisions d'exploitation	149	184
Transferts de charge d'exploitation	177	251
Subventions d'exploitation	9	1
Gain de change sur créance et dettes commerciales	101	30
Autres produits	3	3
Autres produits d'exploitation	438	468

Les autres produits d'exploitation sont globalement stables, n'enregistrant qu'une régression de 30 K€ (-6%).

La diminution de 35 K€ de reprise d'amortissements et provisions d'exploitation provient principalement de la destruction opérée sur cet exercice de stocks de produits jugés non conformes, endommagés et non réparables, préalablement dépréciés sur l'exercice précédent.

Le poste de transferts de charges comprenait sur l'exercice précédent 142 K€ relatifs au transfert à Miliboo Connected des charges salariales supportées par Miliboo et affectées au développement du « Smart Sofa ». Le transfert des salariés a été effectif au 1^{er} juin 2020, contribuant à diminuer ce poste de 132 K€.

Le poste de gain de change sur créances et dettes commerciales, conformément au règlement ANC 2015-05 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, classe désormais en résultat opérationnel les gains de change sur les règlements des fournisseurs.

Le poste de subvention d'exploitation comprend des aides gouvernementales pour proposer des contrats en alternance.

Le poste des autres produits comprend uniquement les produits divers de gestion courante.

5.3 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Publicité, relations publiques, marketing	(5 103)	(5 424)
Transports de biens	(5 649)	(4 687)
Frais de stockage	(888)	(1 255)
Rémunérations d'intermédiaires	(2 172)	(1 859)
Honoraires	(383)	(291)
Sous-traitance générale	(2 509)	(1 223)
Locations et crédit bail	(1 396)	(1 356)
Divers	(694)	(450)
Services bancaires	(298)	(241)
Commissions sur emprunt	(3)	(16)
Déplacements	(97)	(126)
Autres achats et charges externes	(19 191)	(16 929)

Le poste de publicité diminue de 321 K€. Le ratio marketing / chiffre d'affaires est ainsi passé de 18,1% à 12,5% sous l'impulsion d'une diminution notable des dépenses de marketing digital (i.e. acquisition de trafic).

Le poste de transport de biens a augmenté de 962 K€, en liaison avec l'accroissement de l'activité.

Le poste de stockage et divers a diminué de 367 K€. Ce poste concerne le stockage loué au prestataire externe dont le contrat d'achève au 30 juin 2021. Sur l'exercice les stocks disponibles en plateforme ont diminué, comparativement à l'an passé d'une part et d'autre part les stocks présents chez le prestataire externe sont allés *decrecendo* au fil des mois. Enfin, l'espace de stockage loué à la filiale Milistock bénéficie d'une franchise de loyer pour accompagner sa phase de montée en charge.

L'augmentation des « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » pour un total de 313 K€ est principalement imputable à :

- i) l'accroissement à hauteur de 262 K€ des commissions sur ventes concernant les différentes *Marketplaces*, compte tenu de l'accroissement conséquent du volume d'affaires sur ce canal de distribution ;
- ii) la refacturation des charges de la filiale SASU Miliboutique, qui porte les coûts salariaux des vendeurs des boutiques de la Madeleine et de Lyon pour un total de 51 K€.

Le poste d'honoraires augmente de 92 K€ sous l'impulsion de frais d'agence pour la signature du bail commercial de la boutique rue de Rivoli ainsi que diverses consultations de conseils au cours de l'exercice.

Le poste « Sous-traitance générale » augmente de 1.286 K€ principalement sous l'effet combiné de :

- i) la sous-traitance à sa filiale Milistock de toutes les opérations logistiques à compter de janvier 2021 pour un total de 258 K€ ;
- ii) la taxe éco-mobilier, collectée sur les ventes et rétrocédée sur ce poste, affichant une progression de 245 K€ ;
- iii) les coûts d'hébergement de serveurs et de gestion du trafic sur des solutions Google Cloud pour 732 K€ ;
- iv) l'accroissement du nombre de commandes à préparer chez le prestataire logistique, entraînant une hausse de 78 K€ des coûts logistiques ;

Le poste de « Location et Crédit-Bail » augmente sous l'impulsion de l'extension du siège social et un nouveau véhicule société.

Le poste « Divers » augmente de 244 K€ principalement sous l'effet de recours à l'intérim en progression de 115 K€ pour absorber les pics de croissance d'activité, et des achats de petits d'équipements divers, dont les éléments de protection de la Covid-19, pour 67 K€.

5.4 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Salaires et traitements	(2 425)	(1 648)
Charges sociales	(887)	(549)
Attribution Gratuite d'Actions	(328)	(143)
Charges de personnel	(3 640)	(2 340)

L'augmentation de 1.300 K€ de charge de personnel est liée en partie à l'effet année pleine d'embauches effectuées au cours de l'exercice précédent ainsi qu'une charge d'AGA en augmentation de 185 K€.

5.5 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Dotations aux amortissements	(306)	(326)
Dotations aux provisions	(361)	(154)
Dotations aux amortissements et provisions	(667)	(481)
<u>dont ventilation des dotations aux amortissements</u>	<u>30/04/2021</u>	<u>30/04/2020</u>
	<u>- 12 Mois -</u>	<u>- 12 Mois -</u>
Sur immobilisations incorporelles	(30)	(66)
Sur immobilisations corporelles	(276)	(260)
Dotation aux amortissements	(306)	(326)

Les dotations aux provisions comportent une dépréciation de stocks de produits non commercialisables en l'état (produit incomplet ou endommagés) en augmentation de 60 K€, une provision pour garantie produits envers les clients qui augmente de 111 K€ sous l'effet de l'augmentation de l'activité ainsi qu'une dépréciation de créances clients pour un montant de 29 K€.

5.6 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Intérêts des comptes courants	8	7
Escomptes obtenus	4	-
Gains de change	10	17
Autres produits financiers	5	-
Reprise sur provisions financières	1	2
<i>Produits financiers</i>	29	25
Intérêts des emprunts et des dettes	(123)	(61)
Intérêts des comptes courants	-	-
Pertes de change	(129)	(23)
Pertes sur créances liées à des participations	(46)	-
Autres charges financières	(1)	-
Dotations aux provisions financières	(422)	(1)
Dotations aux dépréciations financières	(5)	-
<i>Charges financières</i>	(726)	(84)
Résultat financier	(698)	(59)

Les intérêts de comptes courants concernent la créance rattachée à la participation entre Miliboo et la SCI AGL Immobilier (filiale détenue à 66% par Miliboo).

Les intérêts des emprunts et des dettes comportent les intérêts de l'emprunt obligataire envers M6 pour 50 K€ (taux d'intérêt de 1,50%), le solde étant composé des intérêts sur les dettes moyen et long terme.

Le débouclage à des taux défavorables de certaines positions de change prises par anticipation ont impacté le poste de perte de change.

Les pertes sur créances liées à des participations concernant la filiale Miliboo Corp en cours de dissolution.

Les dotations aux dépréciations financières ont significativement augmenté. En effet la société a adopté une position de prudence vis-à-vis de sa filiale Miliboo Connected la contraignant à déprécier intégralement le compte courant au 30 avril 2021.

Les actions auto-détenues acquises par le biais du contrat de liquidité ont une valeur à la clôture supérieure à leur coût d'acquisition, ne nécessitant pas de les déprécier.

5.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Produits de cession d'éléments d'actifs	-	7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6	1
Autres produits exceptionnels	223	144
Reprises de provisions exceptionnelles	-	-
<i>Produits exceptionnels</i>	229	152
VNC d'éléments d'actifs cédés	-	(3)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(25)	(1)
Autres charges exceptionnelles	(12)	(53)
Dotations aux provisions exceptionnelles	(72)	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	(108)	(57)
Résultat exceptionnel	121	95

Le poste de « autres produits exceptionnels » est constitué pour 118 K€ de la reconnaissance en produit d'une quote-part à hauteur des subventions d'investissements reçues pour la boutique de Lyon et pour la boutique de la Madeleine (se reporter à la section 4.12 du présent rapport). Le solde se compose principalement du boni d'achat des actions propres pour 90 K€, dans le cadre du contrat de liquidité.

Le poste de « charges opérationnelles sur opération de gestion » concerne des pertes non récurrentes issues de l'activité, dont 6 K€ sont liés à des exercices antérieurs.

Le poste de « autres charges exceptionnelles » se compose majoritairement du mali de cession des actions propres, dans le cadre du contrat de liquidité. Le mali de cession était de 53 K€ l'an passé contre 7 K€ pour cet exercice.

Les dotations aux provisions exceptionnelles concernent une dépréciation d'immobilisations en cours. Ces immobilisations en cours sont des développements informatiques liés à une gamme de mobiliers connectés, développements initiés sur les exercices passés mais abandonnés au cours de cet exercice.

5.8 IMPOT SUR LE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat net
30/04/2021			
Résultat avant impôts	1 843	121	1 964
Impôts	-	-	108
Résultat après impôt	1 843	121	1 856
30/04/2020			
Résultat avant impôts	(1 878)	95	(1 783)
Impôts	-	-	-
Résultat après impôt	(1 878)	95	(1 783)

La société ayant eu un résultat bénéficiaire, elle est redevable de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 108 K€.

Le montant des déficits fiscaux reportables au 30/04/2020 s'élevait à 12 349 K€. La société a imputé 1.549 K€ de déficit reportable sur le résultat fiscal de cet exercice.

Le résultat fiscal de l'exercice s'élève à 2.098 K€ comprenant des réintégrations pour 165 K€ - dont 77 K€ de dons à des associations – et 78 K€ de déductions – dont 46 K€ de réduction au titre des dons à des associations.

5.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	30/04/2020	Acquisitions Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'Avances N-	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	30/04/2021
Valeurs brutes	1 692	223	-	-	1 915
Concessions et droits	11				11
Logiciels	1 511	2	32		1 545
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	72				72
Avances sur immobilisation incorporelles	82	221	(32)		271
Amortissements	1 479	31	-	-	1 511
Concessions et droits	1	2			3
Logiciels	1 462	30			1 492
Autres immos incorporelles	16				16
Immobilisation incorporelles en cours	-	72			72
Avances sur immobilisation incorporelles	-				-
Valeurs nettes	212	191	-	-	404

Les acquisitions de l'exercice sont principalement relatives à la construction d'une plateforme technologique dernière génération afin de soutenir l'activité au cours des prochaines années pour 221 K€.

Des développements informatiques ont été dépréciés pour 71 K€. Ils concernaient une gamme de mobiliers connectés dont le développement, lancé au cours des exercices passés, a été abandonné au cours de cet exercice.

5.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	30/04/2020	Acquisitions / Dotations	Activation d'Immo en cours ou d'Avances N-	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Autres	30/04/2021
Valeurs brutes	1 774	340	-	(2)	-	2 112
Matériel et outillage	122	2				124
Installations et agencements	1 311	80				1 391
Matériel de transport	8	1		(2)		7
Matériel de bureau et informatique	333	151				483
Avances sur Immobilisations	-	106				106
Immobilisation corporelles en cours	-					-
Amortissements	705	276	-	(2)	-	980
Matériel et outillage	68	17				85
Install.agcts.divers	421	190				610
Matériel de transport	8	0		(2)		6
Mat.bureau et info	209	69				278
Valeurs nettes	1 069	63	-	-	-	1 132

La société a fait l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi qu'elle a procédé à des agencements de ses bureaux et équipé ses boutiques d'éléments de protection de la Covid-19.

Les avances sur immobilisations concernent une infrastructure réseau ainsi que les agencements de la future boutique de la rue Rivoli à Paris 1^{er}.

5.11 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros	30/04/2020	Acquisitions Dotations	Cessions, Mises au Rebut, Reprises	Rebours de dépôts et cautions	30/04/2021
Valeurs brutes	1 073	2 626	(2 055)	-	1 644
Autres participations	599	375			974
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	158	275			433
Autres titres immobilisés	-				-
Dépôts et cautionnements	372	113			485
Contrat de liquidité - Actions auto-détenues	17	1 060	(995)		82
Contrat de liquidité - Espèces	85	1 078	(1 060)		104
Provisions	362	5			367
Valeurs nettes	711	2 621	(2 055)	-	1 277

La Société détient une créance rattachée à sa participation dans la SCI AGL Immobilier, détenue à 66,67% par Miliboo. Cette créance a été augmenté de 62 K€ sur l'exercice.

La Société détient une créance rattachée à sa participation dans la SASU Milistock, détenue à 100% par Miliboo. Cette créance concerne le dépôt de garantie de Milistock à son bailleur.

L'augmentation du poste de « Dépôt et cautionnements » est en lien avec le dépôt de garantie de la nouvelle boutique de la rue Rivoli à Paris 1^{er}, le dépôt de garantie auprès du bailleur de l'extension du siège social ainsi que les réajustements de dépôt et cautionnement appelés par les bailleurs des boutiques de Lyon et de la Madeleine.

Depuis le 18 mai 2017, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 21 mars 2011 à la société Portzamparc Société de Bourse.

Au 30 avril 2021, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 13.283 actions à hauteur d'une valeur brute de 82 K€. Aucune dépréciation des titres n'est appelée à être enregistrée à la clôture

de l'exercice. Les profits sur l'exercice se sont élevés à 84 K€. Le montant en trésorerie du contrat de liquidité s'élève à 104 K€.

Les acquisitions d'actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières. Les pertes et profits liés sont comptabilisés en résultat financier.

5.12 STOCKS

En milliers d'euros	Montant brut	Dépréciation	30/04/2021
Stock de matières premières	100	(100)	-
Stock de marchandises	5 659	(175)	5 484
Valeurs nettes	5 758	(274)	5 484

En milliers d'euros	Montant brut	Dépréciation	30/04/2020
Stock de matières premières	106	(15)	91
Stock de marchandises	4 782	(217)	4 565
Valeurs nettes	4 887	(232)	4 656

La société connaît une augmentation de son stock en valeur brute de 871 K€. La société continue de renforcer sa disponibilité en produits en vue l'activité attendue.

5.13 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Valeurs brutes	984			984
Provison pour dépréciation	(29)			(29)
Valeurs nettes	955	-	-	955

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Valeurs brutes	1 807			1 807
Provison pour dépréciation	-			-
Valeurs nettes	1 807	-	-	1 807

Les créances sont constituées majoritairement de créances envers des partenaires qui sont des places de marchés virtuelles par le biais desquelles une partie de l'activité est générée.

5.14 AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION ACTIF

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Valeurs brutes	3 275	-	-	3 275
Créances sociales et fiscales	597			597
Débiteurs divers	967			967
Crédit impôt compétitivité	-			-
Charges constatées d'avance	1 710			1 710
Ecart de conversion actif	1			1
Provisions	(421)	-	-	(421)
Valeurs nettes	2 854	-	-	2 854

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Valeurs brutes	954	-	-	954
Créances sociales et fiscales	388			388
Débiteurs divers	224			224
Crédit impôt compétitivité	1			1
Charges constatées d'avance	341			341
Ecart de conversion actif	1			1
Provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes	954	-	-	954

La variation du poste de charges constatées d'avance correspond intégralement à la mise à disposition par le Groupe M6 des espaces publicitaires pour deux années à compter du 30 juin 2020.

La variation du poste de débiteurs divers est imputable aux comptes courants des filiales Miliboo Connected et Milistock.

5.15 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social	Au début	Créées	Remboursées	En fin
30/04/2021				
Actions Ordinaires	4 913 535	54 616		4 968 151
Valeur Nominale	0,10	0,10		0,10

Une émission de 54.616 titres nouveaux a été effectuée le 30 novembre 2020 suite à acquisition définitive d'actions gratuites attribuées.

Le capital social est constitué de 4.968.151 actions ordinaires à la clôture de l'exercice.

L'exercice des instruments de capitaux décrits au point 5.24.9 du présent rapport ainsi que la conversion des OCA M6 (cf. point 1 du présent rapport), représenterait un nombre maximal d'actions ordinaires nouvelles à émettre de 1.642.338.

5.16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros	30/04/2020	Subvention Recue	Quote-Part virée au Résultat	30/04/2021
Boutique Rue Grolée - Firce Capital	118		(35)	83
Boutique Boulevard de la Madeleine - Generali	398		(83)	315

Boutique Rue Grolée – Firce Capital : La société a reçu en décembre 2017 une subvention d'investissement par le bailleur dans le cadre de la prise du bail de la boutique de la rue Grolée à Lyon. Cette subvention est étalée sur 6 ans, soit la durée des amortissements des investissements qui y ont été réalisés.

Boutique Boulevard de la Madeleine – Generali : La société a reçu en octobre 2018 une subvention d'investissement par le bailleur dans le cadre de la prise du bail de la boutique du boulevard de la Madeleine à Paris. Cette subvention est étalée sur 6 ans, soit la durée moyenne des amortissements des investissements qui y ont été réalisés.

5.17 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2020	Dotations	Reprises	30/04/2021
Provisions pour pertes de change	1	1	(1)	1
Provisions pour litiges	-			-
Provision garantie clients	128	111		239
Provision pour impôts	-			-
Autres provisions pour risques	-			-
Autres provisions pour charges	31	356		387
Provisions pour risques et charges	159	469	(1)	628

Les provisions sont essentiellement relatives à :

- La garantie donnée aux clients sur les produits livrés à hauteur de 239 K€,
- Les charges, à hauteur de 328 K€, liées à l'acquisition définitive à venir en septembre 2021 d'actions gratuites attribuées et pour lesquelles les critères de performance et de présence seront réunis.
- Les points de fidélité et bons de réduction à hauteur de 59 K€.

5.18 **EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES**

En milliers d'euros	30/04/2020	Contracté	Remboursé	Converti	Gain	30/04/2021
Emprunt obligataire envers M6	1 250	2 500				3 750
Intérêts sur emprunts obligataire envers M6	19	50				69
Autres intérêts sur emprunt obligataire	5				(5)	-
Emprunts obligataires convertibles	1 274	2 550	-	-	(5)	3 819

La société a procédé à un emprunt obligataire par voie de conversion de dette fournisseurs, pour un montant total de 2 500 K€. Le 4 juillet 2020, elle a procédé à l'émission de 250.000 obligations convertibles en action à destination du Groupe M6 dans le cadre de son partenariat media-for-equity.

Ces obligations sont convertibles en actions au plus tôt en mai 2022 (se reporter au paragraphe 1.1 du présent rapport).

Les obligations portent un intérêt annuel fixe de 1,50%, capitalisé annuellement et qui sera payé in fine en numéraire ou, le cas échéant, par voie de compensation, en cas de conversion des OCA. Ces intérêts s'élèvent à 50 K€ pour l'exercice.

5.19 **EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	888	6 533	320	7 741
Dettes financières diverses	14			14
Concours bancaires courants	0			0
Emprunts et dettes financières	902	6 533	320	7 755

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 618	2 816	377	4 811
Dettes financières diverses	10			10
Concours bancaires courants	-			-
Emprunts et dettes financières	1 627	2 816	377	4 821

La société a contracté au cours de l'exercice un total de 3 400 K€ de prêts garantis par l'Etat. Les modalités sont explicitées en point 1.3 du présent rapport et ci-dessous.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont composés de :

- a. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 250 K€, souscrit en euros ;
 - Objet : Financement des frais de lancement industriel et commercial d'une innovation ;
 - Versement des fonds : 27/07/2017 ;
 - Durée : 7 ans ;
 - Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2019, le dernier le 31 mars 2025 ;
 - Taux annuel : 4,95 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 200 K€.

- b. Un emprunt auprès du Grand Anancy via la BPI :

- Montant : 40 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
- Versement des fonds le 20/07/2017
- Durée : 8 ans,
- Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 31 décembre 2020, le dernier le 30 septembre 2025,
- Taux annuel : 0,00 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 36 K€.

c. Un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne :

- Montant : 750 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds au mois de janvier 2018
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : échéances mensuelles constantes.
- Taux annuel : 0,65 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 253 K€.

d. Un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne :

- Montant : 104 K€, souscrit en euros
- Objet : Matériel de climatisation et de contrôle d'accès.
- Versement des fonds : 30/04/2019 ;
- Durée : 5 ans ;
- Remboursement : 60 mensualités à échéance constante, la première intervenant le 05/06/2019 et la dernière le 05/11/2024 ;
- Taux annuel : 0,90 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 75 K€.

e. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Lancement Industriel et Commercial
- Versement des fonds : 16 janvier 2020;
- Durée : 7 ans ;
- Remboursement : 20 versements trimestriels à terme échu après une période différé de 24 mois au cours de laquelle seuls les intérêts seront perçus;
- Taux annuel : 4,56 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 600 K€.

f. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Lyon
- Versement des fonds le 14/11/2017
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 81 versements mensuels après une période différé de 3 mois.
- Taux annuel : 0,40 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 358 K€.

g. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 700 K€, souscrit en euros
- Objet : Renforcement du fond de roulement.
- Versement des fonds le 21/12/2017
- Durée : 4 ans,
- Remboursement : en 16 trimestrialités à échéance constante, la première intervenant le 21/03/18 et la dernière le 21/06/2022.
- Taux annuel : 0,90 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 221 K€.

h. Un emprunt auprès de la Société Générale :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Aménagement Boutique Madeleine.
- Versement des fonds le 15/01/2019
- Durée : 7 ans,
- Remboursement : en 84 versements mensuels après une période différé de 6 mois.
- Taux annuel : 1,10 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 506 K€.

i. Un emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :

- Montant : 600 K€, souscrit en euros
- Objet : Financement besoin en fond de roulement
- Versement des fonds : 23 janvier 2020;
- Durée : 5 ans ;
- Remboursement : 60 versements mensuels à terme échu;
- Taux annuel : 0,80 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 514 K€.

j. Un emprunt auprès de la Société Générale

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 30/04/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,58% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

k. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 19/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances trimestrielles ;
- Remboursement : 1 versement annuel principal et intérêts, à terme échu après une période différée de 12 mois, sauf activation de l'option d'amortissement additionnel.
- Taux d'intérêt annuel : fixe de 1,75% au titre de la première année, puis 2,25% pour les années suivantes.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

l. Un emprunt auprès de la Banque Palatine

- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 12/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garanties de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

m. Un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

- Montant : 400 000 €, souscrit en euros ;
- Objet : Prêt Garanti par l'Etat
- Versement des fonds : 05/05/2020 ;
- Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
- Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
- Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,73% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
- Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 400 K€.

- n. Un emprunt auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel
- Montant : 1 000 000 €, souscrit en euros ;
 - Objet : Prêt Garanti par l'Etat
 - Versement des fonds : 13/05/2020 ;
 - Durée totale de prêt : 6 années dont 2 années de différé du remboursement en capital ;
 - Amortissement sur 4 ans à échéances mensuelles ;
 - Taux d'intérêt annuel : 0,00 % pour la première année puis 0,70% hors assurance et Prime de Garantie de l'Etat ;
 - Prime de Garantie de l'Etat : 0,25% du capital emprunté au titre de la première année, puis 0,50% pour respectivement la seconde et troisième année, et 1% par an jusqu'à remboursement intégral du prêt.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 1.000 K€.

- o. Un emprunt auprès de la Banque Publique d'Investissement :
- Montant : 620 K€, souscrit en euros
 - Objet : Financement du développement d'une gamme de mobilier connecté
 - Versement des fonds le 20/07/2017
 - Durée : 8 ans,
 - Remboursement : en 20 versements trimestriels, d'un montant égal, à terme échu après une période différé de 24 mois au cours desquels seuls les intérêts seront perçus. Le premier le 30 juin 2020, le dernier le 30 septembre 2025,
 - Taux annuel : 0,00 %.

Au 30 avril 2021, cet emprunt figure au bilan pour 558 K€.

La société bénéficie en outre d'une ligne court-terme non utilisée sur l'exercice :

- Auprès de la BECM, d'un montant de 375 K€. La ligne a été ouverte le 11 février 2019, au taux EJ3M +1,25 %. La ligne expire le 31 janvier 2022.

5.20 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	5 677	-	-	5 677
Valeurs nettes	5 677	-	-	5 677

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	3 319	-	-	3 319
Valeurs nettes	3 319	-	-	3 319

5.21 AUTRES DETTES, COMPTES DE REGULARISATION ET ECARTS DE CONVERSION PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2021
Personnel et comptes rattachés	488	-	-	488
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	240	-	-	240
Etat	1 913	-	-	1 913
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2	-	-	2
Clients avances et avoirs à établir	1 277	-	-	1 277
Créditeurs divers	1 535	-	-	1 535
Produits constatés d'avance	3	-	-	3
Ecart de conversion passif	21	-	-	21
Valeurs nettes	5 479	-	-	5 479

<i>En milliers d'euros</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	30/04/2020
Personnel et comptes rattachés	129	-	-	129
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	113	-	-	113
Etat	1 140	-	-	1 140
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2	-	-	2
Clients avances et avoirs à établir	690	-	-	690
Créditeurs divers	1 008	-	-	1 008
Produits constatés d'avance	5	-	-	5
Ecart de conversion passif	10	-	-	10
Valeurs nettes	3 098	-	-	3 098

Le poste « Personnel et comptes rattachés » est composé de la provision pour congés payés arrêtée en fin d'exercice et d'une provision pour Bonus.

Le poste « Etat » est composé principalement de TVA collectée sur les ventes à l'export, d'IS et de TVA française à décaisser.

Le poste « Clients avances et avoirs à établir » correspond aux clients créditeurs, eu égard au fait que le paiement intervient avant facturation et livraison.

Le poste créditeurs divers est constitué à hauteur de 1 535 K€ de la charge à payer relative au loyer de la boutique du boulevard de la Madeleine. Cette charge à payer est la résultante du traitement comptable des franchises de loyer (se reporter à la section 4.13 du présent rapport).

5.22 PRODUITS A RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021	30/04/2020
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	85	440
Autres créances	18	14
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	-	-
Total produits à recevoir	104	454

Le poste de créances est constitué de factures à établir envers des tiers. A la clôture précédente, le poste de créances était constitué de factures à établir envers Miliboo Connected (refacturation des charges supportées par Miliboo et cession des développements informatiques) qui ont été reclassées en compte-courant sur cet exercice.

5.23 CHARGES A PAYER

En milliers d'euros	30/04/2021	30/04/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89	37
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	898	565
Dettes fiscales et sociales	822	357
Autre dettes	1 533	1 010
Total charges à payer	3 343	1 968

Le poste des autres dettes est constitué de la charge à payer de 1 533K€ relative au loyer de la boutique du boulevard de la Madeleine. Cette charge à payer est la résultante du traitement comptable des franchises de loyer (se reporter à la section 4.13 du présent rapport).

5.24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.24.1 IMMOBILISATIONS FINANCEES EN CREDIT-BAIL

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées en charge en respect du Plan Comptable Général français. La Société indique ci-dessous :

- la valeur des biens en crédit-bail au moment de la signature du contrat,
- le montant des redevances (loyers) afférentes à l'exercice,
- le montant cumulé des redevances (loyers) des exercices précédents,
- l'évaluation, à la date de clôture du bilan :
 - des redevances restant à payer,
 - et le prix d'achat résiduel des biens en crédit-bail

En milliers d'euros	Valeur d'origine HT	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total	Valeur de rachat	Dotation Amort. (*)
		Exercice	Cumulées	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans			
Matériel de transport									
Véhicule société 1	86	21	111	-			-	1	17
Fourgon Sprinter	28	4	10	6	9		16	3	6
Véhicule société 2	98	28	28	21	73		94	1	20
Totaux	212	52	149	28	82	-	110	5	42

(*) : Charge d'amortissement de l'exercice qui aurait impacté le compte de résultat si le bien avait été acquis au lieu d'être financé par un crédit-bail. Il a été considéré un amortissement linéaire de 5 ans pour chacune des immobilisations financées en crédit-bail.

5.24.2 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE LOCATION IMMOBILIERE

Le tableau ci-dessous récapitule les engagements donnés en matière de location immobilière :

En milliers d'euros	Charges de Loyers comptabilisés		Loyers restant à comptabiliser			Total
	Exercice	Cumulés	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Siège Social - Bâtiment Principal	221	1 356	221	886	193	1 300
Siège Social - Extension	18	18	73	290	344	707
Appartement Paris	16	89	3			3
Boutique Lyon	123	468	159	637	219	1 015
Boutique Paris Madeleine	939	2 315	939	3 757	2 348	7 045
Boutique Rivoli	-	-	238	1 107	523	1 868
Totaux	1 317	4 246	1 634	6 677	3 627	11 938

5.24.2.1 Siège Social

Bail commercial entre la SCI AGL IMMOBILIER et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 16 mars 2015 au 15 mars 2027 (12 ans)

- Montant du loyer annuel : 221K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/04/2016. Indice de base : 4 T 2014 (108.47)

5.24.2.2 Boutique Paris Madeleine

Bail commercial entre OFI GB1 et MILIBOO dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 14 boulevard de la Madeleine – 75008 PARIS,
- Durée : 10 ans à compter de la date de prise d’effet fixée au 1^{er} novembre 2018,
- Montant du loyer annuel : sera comptabilisé à hauteur de 917 K€ annuels hors taxes et hors charges, compte tenu de l’étalement sur la durée du bail de 20 mois de franchises répartis sur les 36 premiers mois de location.

5.24.2.3 Appartement Paris

Bail de locaux meublés entre M Bernard Jomard – SARL Goldman Groupe – et MILIBOO

- Appartement meublé
- Situé au 21 rue du Pont aux Choux 75 003 PARIS
- Durée : 3 mois renouvelables par tacite reconduction, depuis le 1^{er} octobre 2016
- Montant du loyer trimestriel : 4 K€
- Dépôt de garantie : 1 K€
- Indexation : Réévaluation au 01/10 de chaque année. Indice de référence des loyers : 2 T 2015 (125.15)

5.24.2.4 Boutique Lyon

Bail commercial entre WHITE KNIGHT C GROLEE-CARNOT 2013 SAS et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 31 rue Ferrandière / 4 et 6 rue Grolée – 69002 LYON,
- Durée : 6 ans à compter de la date de prise d’effet fixée au 28 août 2017,
- Montant du loyer annuel : 120 K€ hors taxes et hors charges la première année, revalorisé de 10 K€ par année de location pour atteindre un minimum de 150 K€ à partir de la quatrième année.
- Indexation : Réévaluation au quatrième anniversaire de la date d’ouverture au public en se basant sur l’ILC publié à la troisième date anniversaire d’ouverture au public publié par l’INSEE.

5.24.2.5 Siège Social - Extension

Bail commercial entre GL IMMO et MILIBOO

- Bâtiment à usage industriel, commercial et bureaux
- Situé au 17 rue Mira – 74650 CHAVANOD
- Durée : Du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2031 (10 ans)
- Montant du loyer annuel : 73 K€ hors taxes et hors charges
- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/01/2022 sur la base de l’indice ILC. Indice de base : T3-2020 / 130,59

5.24.2.6 Boutique Rivoli

Bail commercial entre ELYREAL et MILIBOO

- Bâtiment à usage commercial
- Situé au 83 bis rue de Rivoli – 75001 PARIS
- Durée : Du 17 mars 2021 au 16 mars 2018 (7 ans)
- Montant du loyer annuel : sera comptabilisé à hauteur de 277 K€ annuels hors taxes et hors charges, compte tenu de l’étalement sur la durée du bail de réductions de loyers consenties par le bailleur.

- Indexation : Réévaluation au 01/01 de chaque année et pour la première fois le 01/01/2022 sur la base de l'indice ILC. Indice de base : T3-2020 / 130,59

5.24.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour départ en retraite n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élevait au 30 avril 2021 à 208 K€, charges sociales incluses.

5.24.4 COUVERTURE DE CHANGE

Descriptif	Date de souscription	Date de maturité	Devises	Nominal en milliers d'USD	Nominal en milliers d'EUR	Taux	Levée anticipée en milliers d'USD	Couverture restante en milliers d'USD	Couverture restante en milliers d'EUR	Valeur de marché (Euros) à la clôture
Achat USD contre EUR à Budget Fixe	29/04/2021	03/08/2021	USD	1 000	826	1,2103	-	-	-	828

5.24.5 GARANTIE DE PAIEMENT DE FACTURES

La Société a une garantie bancaire de paiement de factures d'un montant de 30 K€ auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel.

5.24.6 ENGAGEMENTS CREDIT DOCUMENTAIRE

En milliers d'USD	Échéance	30/04/2021
Engagements hors bilan - Banque Européenne Crédit Mutuel		
Credoc import à vue	11/05/2021	3
Credoc import à vue	17/06/2021	17
Credoc import à vue	06/07/2021	56
Credoc import à vue	31/08/2021	58
Credoc import à vue	20/08/2021	43
Total Credoc en USD		177

5.24.7 COVENANT BANCAIRES

Aucun emprunt n'est soumis au respect de covenant bancaire.

5.24.8 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

- Emprunt Société Générale 600 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 600 K€.
 - Montant restant 600 K€
 - Date fin échéance garantie : 23/04/2025
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement de rang du fonds de commerce de la Boutique de Lyon rue Grôlée jusqu'à remboursement intégral du prêt.
- Emprunt Société Générale 700 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 700 K€.
 - Montant restant 700 K€
 - Date fin échéance garantie : 21/06/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- Emprunt Caisse d'Epargne 750 K€.
 - Montant initial de cette garantie = 750 K€.
 - Montant restant 750 K€
 - Date fin échéance garantie : 05/08/2022
 - Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.
- Emprunt BPA 600 K€.

- Montant initial de cette garantie = 600 K€.
- Montant restant 600 K€
- Date fin échéance garantie : 20/08/2025
- Nature de la sureté réelle : Nantissement en 7^{ème} rang, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

e. Emprunt Caisse d'Epargne 104 K€.

- Montant initial de cette garantie = 104 K€.
- Montant restant 104 K€
- Date fin échéance garantie : 05/11/2024
- Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

f. Emprunt court-terme Banque Européenne du Crédit Mutuel

- Montant initial de cette garantie = 500 K€.
- Montant restant 500 K€
- Date fin échéance garantie : 31/01/2022
- Nature de la sureté réelle : Nantissement en rang disponible, et pari passu, du fonds de commerce situé au 14 boulevard de la Madeleine, 75008 Paris, en garantie d'un prêt bancaire.

5.24.9 INSTRUMENTS DE CAPITAUX

	BSPCE	AGA	AGA	AGA	AGA
N° Plan	BSPCE 2016	2019-1	2020-1	2020-2	2020-3
Date du conseil d'administration	17/06/2016	29/11/2019	28/09/2020	28/09/2020	28/09/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou attribuées, dont le nombre pouvant être souscrites par ou attribuées aux :	289 631	54 616	7 723	7 723	189 909
• mandataires sociaux	289 631	54 616	-	-	189 909
• salariés	-	-	7 723	7 723	-
Point de départ d'exercice des options	18 juin 2016	N/A	N/A	N/A	N/A
Date d'expiration	17 juin 2021	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix de souscription	3,00	-	-	-	-
Modalités d'exercice	N/A	cf. Note 1	cf. Note 2	cf. Note 2	cf. Note 3
Nombre d'actions souscrites au 30 avril 2021	-	-	-	-	-
Nombre d'actions rachetées ou émises au 30 avril 2021 dans le cadre du plan d'AGA	-	54 616	7 723	7 723	24 196
Nombre d'actions à émettre dans le cadre d'un plan d'AGA	-	-	-	-	165 713
Nombre d'actions acquises au 30 avril 2021 par les bénéficiaires du plan d'AGA	-	54 616	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-
Reste à souscrire / acquérir par les bénéficiaires à fin d'exercice	289 631	-	7 723	7 723	189 909

Note 1 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an sous condition de performance. Un délai de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Note 2 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition, d'un an pour 50% des actions attribuées, et de deux ans pour le solde. Un délai de conservation de deux ans à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

Note 3 : L'attribution des actions est définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an sous condition de performance. Un délai de conservation d'un an à compter de la date d'acquisition a été fixé par le Conseil

d'Administration à l'expiration duquel les bénéficiaires pourront céder leurs actions. L'acquisition cesse en cas de rupture de contrat de travail sauf décès, invalidité ou départ en retraite du bénéficiaire.

5.25 ENTREPRISES LIEES

<i>Au bilan (+ actif - passif)</i>	30/04/2021	30/04/2020
Comptes courants associés	(14)	(10)
Compte courant AGL HANGZHOU	(6)	2
Compte courant MILIBOO CORP	-	21
Compte courant SASU MILIBOUTIQUE	-	-
Compte courant MILIBOO CONNECTED	421	8
Compte courant MILISTOCK	247	-
Provision comptes courants filiales	(421)	-
Créances rattachées à des participations SCI AGL IMMOBILIER	220	158
Créances rattachées à des participations MILISTOCK	213	-
Fournisseur SASU MILIBOUTIQUE	(73)	(37)
Fournisseur SCI AGL IMMOBILIER	-	-
Fournisseur AGL HANGZHOU	-	-
Fournisseur MILIBOO CONNECTED	-	-
Client MILIBOO CORP	-	(3)
Client MILIBOO CONNECTED	-	365

<i>Au compte de résultat (+ produits - charges)</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Charges financières	-	-
Produits financiers	8	7

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

5.26 HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	69	75
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes	-	-
Services autres que la certification des comptes (*)	6	9
Totaux	75	84

(*) Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2020 :

- Rapport sur les résolutions à caractère extraordinaire présentés à l'AGM du 12 septembre 2019
- Rapport sur opération en capital présenté à l'AGE du 2 mai 2019
- Attestation Chiffre d'Affaires Boutique Lyon

(*) Pour l'exercice clos au 30 avril 2021 :

- Provision en vue des rapports sur les résolutions à caractère extraordinaires de l'AGM du 21 octobre 2021

5.27 FILIALES

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances reçues	Prêts et avances consenties	Cautions et avais	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en %	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos (*)
MILIBOUTIQUE SASU N° Siren 517946299 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	2	2				2	100,00%	569	-
AGL HANGZHOU Room D, 12th Floor Gaige Yue Bao Building, N°250 Zonghe Zhong Road, Shangcheng District Hangzhou, Zhejiang China	70	70	(6)			70	100,00%	345	-
SCI AGL IMMOBILIER N° Siren 800830663 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	2	2		220		387	66,67%	221	43
MILIBOO CORPORATION IRS 32-0490604 10 East 40th Street, Suite 3310, New York, NY 10016	362	-	-	-		0	100,00%	-	24
MILIBOO CONNECTED N° Siren 838 226 843 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	5	-	421	-		(7)	100,00%	-	6
MILISTOCK N° Siren 891 619 769 17 rue Mira - Parc Altais - 74650 Chavanod	100	100	247	-	213	100	100,00%	258	-

(*) : Connu au jour de l'émission du présent rapport

5.28 EFFECTIF

La ventilation de l'effectif moyen s'établit comme suit :

Moyenne Annuelle en ETP	30/04/2021 - 12 Mois -	30/04/2020 - 12 Mois -
Cadres	15	13
Non Cadres	39	31
Apprentis, Stagiaires & sous contrats de professionalisation	1	4
Totaux	55	48

5.29 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (HORS ATTRIBUTION D'INSTRUMENT DE CAPITAL)

En milliers d'euros	Fonction	Fixe	Avantages en Nature	Variable	Indemnités versées	Indemnités non versées	Jetons de Présence	Total
Guillaume LACHENAL	P-DG	371	8	285	-	-	-	664
Jacques CHATAIN	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Sébastien DESCARPENTRIES	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Véronique LAURENT-LASSON	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Marc DUMESNIL	Adm	-	-	-	-	-	-	-
Totaux		371	8	285	-	-	-	664

6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

6.1 EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES SUITE A EXERCICE DE BSPCE

L'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2015 dans sa vingt quatrième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois, , à procéder, sous réserve que les conditions définies à l'article 163 bis G du Code général des impôts soient remplies, à l'émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les « BSPCE ») donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et des sociétés dans lesquelles la Société détient la quotité de capital ou de droit de vote requise par l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues

En vertu de cette autorisation délivrée au Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a décidé le 17 juin 2016 de l'attribution sous condition d'exercice de 289.631 BSPCE au bénéfice du mandataire dirigeant. Il a également été décidé que chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 3 euros par action.

Le nombre d'actions pouvant être alors attribuées par le Conseil d'Administration au titre de cette délégation ne peut dépasser 6 % du capital social existant au jour de la décision soit 28.963,16 € représentant 289.631 actions ordinaires.

Le 7 juin 2021, le Conseil d'Administration a constaté que le mandataire dirigeant a adressé à la société un bulletin de souscription en date du 3 juin 2021, aux termes duquel il indique exercer la totalité des 289.631 BSPCE attribués, correspondant à la souscription de 289 631 actions nouvelles pour un montant global de 868.893 euros.

En conséquence le Conseil d'Administration a décidé de l'émission de 289.631 actions nouvelles par prélèvement sur la prime d'émission nouvellement enregistrée. Le capital social a ainsi été porté à 525.778,30 euros divisé en 5.257.782 actions ordinaires de 0,10 euros de valeur nominale chacune entièrement libérées et de même catégorie.

6.2 REOUVERTURE DES BOUTIQUES POST TROISIEME CONFINEMENT

Le 19 mai 2021, les deux boutiques de Paris et de Lyon ont rouvert au public suite à une première salve de levée de restrictions sanitaires.

6.3 LANCEMENT DE LA BOUTIQUE RUE DE RIVOLI A PARIS

Le 21 juin 2021, Miliboo a officiellement ouvert sa troisième boutique au 83 bis rue de Rivoli à Paris 1^{er}.

6.4 ARRET DE LA SOUS-TRAITANCE LOGISTIQUE

Le contrat qui liait Miliboo à son prestataire logistique externe depuis 2019 a pris fin au 30 juin 2021. L'intégralité de l'activité logistique est internalisée au sein de la filiale Milistock. La transition s'étant opérée progressivement depuis janvier 2021, l'activité opérationnelle n'a souffert d'aucune discontinuité.